

CARRIÈRE À CAHAIGNES « On s'attend à une autorisation sous certaines conditions »

Sauf retournement de situation, la préfecture de l'Eure devrait autoriser, sous conditions, l'exploitation de la carrière d'argile située à Cahaignes, village rattaché à la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte.

Le dénouement est proche. Selon les opposants à l'entreprise Terreal, Simon Babre, préfet de l'Eure, devrait communiquer sa décision portant sur le projet controversé de carrière d'argile, dans le village de Cahaignes. « Sauf événement exceptionnel, on s'attend à une autorisation pour cette carrière, laquelle serait toutefois donnée sous certaines conditions », prévient Alain Riou, coprésident de l'association Vexin nature qualité de vie.

« Action collective, constante et déterminée »

Parmi ces conditions figureraient : l'interdiction pour Terreal de demander ultérieurement une extension en deçà des 330 mètres (distance séparant le front d'exploitation aux premières habitations, Ndlr) ; des prescriptions destinées à



Malgré la gronde des opposants, le préfet de l'Eure devait autoriser le projet d'extraction piloté par l'entreprise Terreal. Archives/Le Démocrate Vernonnais

encadrer et sécuriser l'exploitation de la future carrière et enfin la mise en place d'un

comité de suivi du site ayant vocation « à s'assurer de la bonne marche de l'explo-

itation de la carrière et du respect des différentes prescriptions et engagements. »

« Ce comité serait placé sous l'autorité du sous-préfet et associerait des représentants des services de l'État, de l'exploitant, des collectivités et des riverains/associations », précise Alain Riou.

Et le coprésident d'ajouter : « Tout cela n'est, à l'évidence, pas une bonne nouvelle. Même si on doit bien sûr se féliciter et garder en tête que, sans notre action collective, constante et déterminée, une carrière encore plus proche de nos maisons et autrement plus nuisante se serait développée, il n'en demeure pas moins que nous aurions évidemment souhaité un rejet pur et simple de ce projet. »

« Résister à l'épreuve du temps »

L'association Vexin nature qualité de vie espère « que les assurances données par le préfet, lors d'une réunion qui s'est tenue lundi dernier

(4 mars, Ndlr), sauront résister à l'épreuve du temps. » Cette dernière rappelle que des leviers à l'échelle locale existent, comme la modification du Plan local d'urbanisme, mais les élus « devront engager une procédure lourde et coûteuse ».

Malgré tout, les opposants à Terreal espèrent encore un retournement de situation de dernière minute. « La commission départementale de la nature, des sites et des paysages qui s'est réunie le 8 mars, a donné un avis favorable au projet mais cet avis n'est que consultatif. Le préfet aura le dernier mot... à moins que vous ne décidiez d'aller au Tribunal administratif », prévient Alain Riou (ce dernier a d'ailleurs annoncé avoir démissionné de ses mandats de membre du conseil de l'association et coprésident, Ndlr).